

PROCES VERBAL CONSEIL D'ECOLE
Année scolaire : 2017/2018
Circonscription de L'ARBRESLE

Ecole élémentaire/maternelle/primaire	Ecole primaire publique de Bully
Coordonnées : Adresse, N°de tel, adresse mail	Ecole primaire publique de Bully Rue du Pré de la Cour 69210 Bully ☎ : 04.74.01.49.00 ce.0691428c@ac-lyon.fr
Direction	N.Seyssel

Date	22 mars 2018
Ouverture de séance	18h00
Clôture de séance	20h00

Présents

NOM	FONCTION	Membre permanent (cocher)
Monsieur Bernard	maire de Bully	x
Madame Mathieu	conseillère municipale en charge de la commission scolaire	x
Madame Brun	conseillère municipale membre de la commission enfance	
Madame Gouttenoire	Conseillère municipale	
Madame Capdeville	enseignante	x
Madame Caudron	enseignante	x
Madame Colençon	enseignante	x
Madame Darles	enseignante	x
Monsieur Seyssel	directeur de l'école	x
Madame Bragard	représentante des parents d'élèves	x
Madame Deck	représentante des parents d'élèves	x
Monsieur Fauria	représentant des parents d'élèves	x
Madame Verschoore	représentante des parents d'élèves	x
Monsieur Taquet	représentant des parents d'élèves	x
Madame Cucumel	représentante des parents d'élèves	
Madame Ribardière	représentante des parents d'élèves	
Madame De La Roche	représentante des parents d'élèves	
Monsieur Cuennet	DDEN	x
Madame Tetton	DDEN	
Madame Marchand	ATSEM	

Absents excusés

Madame Potok	Inspectrice de l'Education Nationale	x
Madame Lagarde	ATSEM	
Madame Marinho	enseignante	x

Ordre Du Jour

- Présentation du fonctionnement des vidéoprojecteurs interactifs et de l'équipement en tablettes numériques.
- Sécurité, locaux et services périscolaires.
- Budgets (équipement et fonctionnement).
- Projet d'école et projets pédagogiques des classes.
- Questions diverses.

Compte-rendu du conseil

- **1° Présentation du fonctionnement des vidéoprojecteurs interactifs et de l'équipement en tablettes numériques.**

L'équipement numérique de l'école a considérablement évolué cette année scolaire puisque l'école bénéficie depuis la rentrée de 2 vidéoprojecteurs interactifs installés dans les classes de CP et de CM1 / CM2 et qu'une dotation de la CCPA a permis l'acquisition de 45 tablettes, réparties dans 3 valises comportant chacune une borne wifi et un ordinateur portable destiné à la supervision du travail des élèves.

L'équipe enseignante remercie la mairie pour l'investissement consenti. L'accès à Internet n'a en revanche pas été envisagé initialement dans les classes équipées. Il serait important, pour optimiser l'utilisation du matériel, que cela puisse intervenir rapidement. La connectique est également source de difficulté.

De nouvelles unités centrales ont été installées ce jeudi 22 dans les 2 classes équipées en ordinateurs de bureau. Cela permettra de travailler dans de meilleures conditions.

Un temps de présentation de l'utilisation des VPI est proposé par l'équipe enseignante, avec notamment la méthode de lecture CP entièrement numérisée. Le contenu d'une valise mobile est présenté. Toutefois, seulement 15 élèves peuvent utiliser les tablettes en même temps car il manque des prises pour les autres. De plus, le fait que le VPI des CM soit installé sur le même mur que la porte d'entrée occasionne des dérèglements réguliers qui ne permettent pas une pratique optimale du matériel.

Pour rappel, le tableau interactif est un écran passif qui ne produit pas de lumière bleue, ce n'est juste qu'une projection.

- **2° Sécurité, locaux et services périscolaires.**

➤ Le règlement intérieur a été modifié l'année dernière pour prendre en compte les mesures liées à l'état d'urgence et les préconisations du plan Vigipirate. Les familles ont été invitées à s'impliquer dans le dispositif. Un certain relâchement est observé quant au respect des horaires de fermeture du portail, notamment en maternelle. Il est demandé aux familles de bien respecter les horaires afin de ne pas perturber le fonctionnement des classes et de garantir la sécurité de tous. Un affichage sera mis au portail en ce sens. Il conviendra également de s'assurer de la régularité d'ouverture du portail à 11h20.

➤ Le PPMS attentat – intrusion présenté au moment du 1^{er} conseil d'école a fait de nouveau l'objet d'un exercice de mise en sûreté le mercredi 7 février. Il s'agissait de s'assurer de l'efficacité du nouveau matériel installé par la mairie, conformément aux exigences réglementaires. Des boîtiers ont été installés en divers points de l'école, essentiellement au niveau des différents paliers. Il s'avère que les élèves sont rapidement mis en sûreté après déclenchement de l'alerte. Certains points devront toutefois être revus :

- Fermeture à clé de la porte vitrée séparant la maternelle du restaurant scolaire
- Vérifier la porte de secours des CP qui s'ouvre de l'extérieur
- De plus, la porte d'entrée de la classe des CP, une fois verrouillée, ne peut plus s'ouvrir de l'intérieur.

Il est regretté que les services de gendarmerie, sollicités à chacun des exercices, ne donnent pas suite aux demandes de l'école. Il serait en effet intéressant d'avoir un avis sur la sécurisation des locaux et les cheminements à emprunter en cas de fuite.

↳ Un second exercice d'évacuation est prévu avant la fin du mois de mars.

↳ Si votre enfant subit de façon répétée des violences verbales et/ou morales (surnoms méchants, insultes, moqueries, brimades, rejets du groupe...), des violences physiques (bousculades, coups), des vols, il est victime de harcèlement. Les conséquences peuvent être graves (baisse des résultats scolaires, perte de l'estime de soi, décrochage scolaire, profond mal être) et il convient de demander de l'aide pour permettre une intervention des adultes, dans et en dehors de l'école. Il est ainsi demandé aux familles de prendre contact avec l'enseignant de la classe et / ou le directeur de l'école afin d'échanger quant à la situation, de déterminer des actions à mener, de suivre les mesures prises pour protéger votre enfant et les réponses proposées pour prendre en charge le problème. Si la situation est avérée, l'école mettra en œuvre, avec vous, les solutions adaptées pour que votre enfant ne subisse plus cette violence. Un suivi régulier sera nécessaire. Il est également possible de contacter le référent harcèlement académique en utilisant le numéro vert 3020. Par ailleurs, votre enfant peut craindre de parler : rassurez-le, expliquez-lui que les adultes sont là pour l'aider et faire cesser la violence qu'il subit. Identifiez le plus précisément possible la nature des problèmes vécus par votre enfant. Dialoguez ouvertement pour connaître : faits et éventuels auteurs et témoins. Le harcèlement est souvent constitué de petits incidents qu'il est utile de mettre par écrit afin de mieux cerner la situation. Vous pouvez ainsi relever la date, l'heure, les personnes présentes, la description des faits, leur répétition, les réactions de votre enfant face à cette situation afin de permettre aux adultes de l'école de mieux appréhender la situation.

A l'échelle de l'éducation nationale, différents moyens peuvent être mobilisés : en premier lieu les enseignants de l'école mais également les membres du RASED, l'équipe de circonscription et des référents académiques formés à cette problématique.

Dans la classe de CM1 / CM2, une intervention du RASED sous forme d'ateliers sera mise en place en complément du travail mené par l'enseignante. Des actions avaient déjà été menées au niveau de ce groupe d'élèves les années précédentes. Des élèves du lycée Germaine Tillion pourraient présenter des scénettes sur ce thème auprès des élèves de CM.

Un représentant parent évoque la possibilité de mener ces actions dans chacune des classes. La contrainte des moyens humains rend cela difficile à envisager mais, en lien avec les programmes, une sensibilisation est déjà menée par les enseignants. La question d'un financement par le Sou est évoquée. Par ailleurs, si des échanges réguliers ont lieu avec le personnel et les élus, il convient de distinguer le temps scolaire et les temps périscolaires, sous la responsabilité de la mairie.

↳ L'occupation des locaux par le centre de loisirs n'a pas occasionné de grosses difficultés sur le temps des vacances de février. Une caisse en bois a été dégradée. La réparation assurée par les services municipaux ne tient pas. Suite à une difficulté relevée pour vérifier les enfants présents au centre de loisirs, la liste des inscrits est désormais transmise au directeur de l'école par la directrice du centre.

↳ Les conditions de ménage se sont nettement améliorées et le travail réalisé par le prestataire extérieur est salué. En revanche, l'étendue des locaux et l'ampleur de la tâche continue de susciter des interrogations. Le prestataire a engagé une seconde personne sur certains jours. Il continuera d'assurer le ménage l'année prochaine. Cela est salué par le conseil. Certains points de vigilance sont évoqués quant à l'état de certaines salles.

↳ Un devis avait été évoqué pour l'installation de deux dômes grillagés et renforcés au-dessus du préau. Le dossier suit son cours. De même, l'installation de paniers de baskets, soumise à des contraintes de sécurité, n'a pas abouti. L'équipe enseignante réitère son intérêt.

↳ Une liste de menus travaux sera transmise en mairie. L'installation de la climatisation dans la classe de CE1 n'a pas été évoquée lors du conseil mais est saluée à posteriori. Cela doit permettre aux élèves de travailler dans de bien meilleures conditions.

Les conditions d'encadrement sur les temps de cantine et d'étude / garderie posent problème, de même que l'horaire des prises de poste sur les temps périscolaires. Il arrive régulièrement qu'une personne ait en charge une quarantaine d'enfants, malgré les réflexions engagées par la municipalité

pour pallier ces difficultés. Il serait important qu'une surveillance plus active soit menée. Le temps d'étude / garderie pose également question. Certains enfants sont très agités et ne respectent pas les adultes en charge de la surveillance. L'idée d'un règlement pour ces temps périscolaires, signé par les familles et les enfants est évoquée ; il pourrait prendre la forme d'un permis à point. Un travail sur le respect serait à mener auprès des enfants et des familles.

Du matériel a été acheté afin de pouvoir multiplier les activités proposées et les jeux pour les petits et pour les grands.

L'absence de secrétaire de mairie rend la gestion très lourde pour les élus. Il est difficile de mobiliser du personnel malgré les efforts consentis pour tenter de pallier les absences d'agent. A ce jour, Madame Mathieu prend sur son temps personnel et professionnel dès lors qu'une difficulté intervient.

Des départs importants sont prévus au niveau de l'encadrement. Il serait souhaitable que le recrutement puisse être anticipé en vue de la rentrée de septembre 2018. Une enseignante accepterait éventuellement de prendre en charge ces temps en étant rémunérée par la municipalité.

De même, Madame Marchand ayant obtenu son concours d'ATSEM, l'équipe enseignante salue le travail réalisé et demande que sa titularisation puisse être envisagée afin de stabiliser l'équipe pédagogique.

3° Budgets de fonctionnement et d'équipement :

L'équipe enseignante remercie la mairie pour le montant alloué par élève et émet le souhait qu'il ne soit pas revu à la baisse. La somme de 43 euros par élève permet le renouvellement régulier de jeux éducatifs, mais également l'acquisition de livres et manuels, fournitures pour la classe et matériel collectif pour les arts plastiques.

Comme évoqué au moment de la présentation de l'équipement informatique de l'école, il serait intéressant de pouvoir compléter progressivement l'équipement des classes en VPI. La dotation informatique de la CCPA permettrait d'alléger le matériel à commander dans la mesure où des PC portables sont déjà à disposition. La demande est prise en compte mais ne pourra aboutir dès l'année prochaine. Il conviendra d'envisager un projet échelonné.

4° Projet d'école et projets pédagogiques des classes :

Rappel du projet d'école construit par l'équipe enseignante.

Les axes prioritaires en maternelle sont les suivants :

- rendre l'élève acteur de ses apprentissages.
- tendre vers l'autonomie dans les gestes du quotidien et dans l'utilisation du matériel de classe.

En élémentaire, il s'agit cette année scolaire de mieux structurer les apprentissages liés à la sensibilisation aux premiers secours et d'axer les efforts sur la production écrite. Une programmation a été construite par les enseignants de l'école élémentaire.

A l'échelle de l'école, la valorisation des espaces communs et leur prise en charge par les élèves a été retenue.

-mise en valeur du jardin / inscription de l'école au concours « embellir le Beaujolais des pierres Dorées ». En lien avec la mairie, des ateliers de plantation pourraient être organisés. La participation des familles à l'arrosage estival sera encore demandée cette année, la fiche des permanences sera distribuée plus tôt cette année pour un meilleur déroulement.

-affichages dans les locaux.

- gestion des sanitaires : régulation des passages aux toilettes avec un système de pinces à linge (4 pour les filles et 4 pour les garçons).

Une exposition des créations des élèves a eu lieu le vendredi 2 février, de 15h00 à 19h00.

Les supports visuels ont été diversifiés, en s'appuyant sur l'outil numérique au vu du nouvel équipement de l'école. Cette logique sera poursuivie l'année prochaine. Il y a eu également un bon retour au niveau du Sou des écoles, les familles ont apporté beaucoup de gâteaux.

Rappel est fait de la tenue de la boum de l'école le samedi 24 mars. La fête de l'école aura lieu le samedi 23 juin. Le spectacle des élèves aura lieu le matin avant un repas proposé aux familles et les traditionnels jeux de la kermesse.

Différentes sorties pédagogiques sont présentées par les enseignants, dont une sortie à la ferme des loupiots pour les élèves de maternelle, une sortie au Parc aux oiseaux pour les CP et les CE2 / CM1, ainsi que la classe verte à Chichilianne. Les CM2 iront passer une journée au collège qui s'articulera autour d'un défi lecture.

Ces interventions et sorties ont un coût important et il convient une nouvelle fois de remercier le Sou des écoles pour leur financement. Pour rappel, les sommes débloquées pour financer les projets des classes s'élèvent à 7000 euros pour l'année scolaire en cours.

5° Questions diverses :

Les inscriptions à l'école primaire publique de Bully sont possibles depuis janvier. L'information a notamment été transmise dans le bulletin communal. Il est encore trop tôt pour envisager la constitution des classes. Au vu des effectifs, il est toutefois probable que les TPS ne puissent être accueillis au sein de l'école à la rentrée de septembre 2018 puisque les classes de cycle I devraient accueillir près de 29 élèves chacune.

Deux AESH interviennent actuellement auprès des élèves en situation de handicap. Monsieur Bonnet intervient sur la base de 20h30 hebdomadaire et Madame Capron 9h00. Les services académiques ne sont pas en mesure d'assurer le remplacement de ces personnes en cas d'absence longue car un seul remplaçant est mobilisable sur le département. L'effort consenti par la mairie pour envisager l'emploi de Madame Robilliard, qui accompagne un élève 15 heures par semaine et contribue à la sécurisation des accès, est de nouveau salué. Conscient des contraintes budgétaires, le conseil d'école émet le souhait que cette aide puisse être maintenue à la rentrée.

Des précisions sont données quant au nombre de couchettes mises à disposition. Les familles peuvent inscrire les enfants sur un tableau au préalable. Cela doit permettre aux ATSEM d'anticiper car il est ensuite difficile de revoir la configuration.

Les annulations de repas doivent intervenir avant 08h15. Il n'est pas possible de déroger à cette règle, même en cas d'absence d'un enseignant. Lors de sorties à la journée, le directeur de l'école annule les repas auprès de la mairie. Un travail est mené par la commission enfance pour mettre en place un portail famille pour les inscriptions au restaurant scolaire. L'idée est qu'il puisse être testé au cours du mois de juin pour être opérationnel à la rentrée.

Lors des commémorations du 8 mai, un appel sera de nouveau fait pour permettre la présence des élèves.

Pour information, il avait été question de la mise en place d'un poulailler au sein de l'école, poules qui pourraient être nourries par les restes de la cantine. Les contraintes réglementaires ne permettent pas son installation au sein de l'école publique.

La séance se termine à 20h00.

3^{ème} Conseil d'école le jeudi 14 juin à 18h00

Bully le jeudi 22 mars 2018

Rédigé par le président du conseil d'après les notes du secrétaire de séance

Président de séance : Directeur	Secrétaire de séance
Nom et signature	Nom et signature
N.Seyssel 	 M.Deck